AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-1-77371167

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z. I. Beaune-Savigny - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 82 - Janvier 1977

20 Janvier 1977

IMPORTATIONS DE POMMES-DE-TERRE

En raison du déficit du marché français de la pomme-de-terre, dû principalement à la baisse de rendement entraînée par la sécheresse de l'année 1976, exceptionnellement, des pommes-de-terre de consommation en provenance d'Amérique du Nord sont importées cette année. Malgré les précautions prises par le Service de la Protection des Végétaux lors des contrôles effectués par sondage à l'arrivée des lots importés, il existe quelques risques de voir introduire des organismes nuisibles dont notre Pays est resté jusqu'à présent indemne. Deux maladies d'une extrême gravité doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière : la Maladie des Tubercules en Fuseau (Spindlotuber Virus) et le Flétrissement bactérien (Corynebacterium sepedonicum).

Des précautions rigoureuses s'imposent pour éviter tout risque de contamination. D'une part, les tubercules importés d'Amérique ne doivent en aucun cas pouvoir entrer en végétation : ils doivent par conséquent, être traités avec un produit antigerme. En effet, la plantation d'un tubercule atteint de maladie créerait aussitôt un foyer d'infection pouvant s'étendre très rapidement. D'autre part, les agents pathogènes (virus et bactéries) se transmettent non seulement par le sol, mais aussi par contact avec un support inerte (matériel de triage par exemple).

Pratiquement pour éviter la propagation des maladies, il est recommandé à tous ceux qui stockent et qui vendent des pommes-de-terre de respecter les précautions suivantes :

- n'utiliser les tubercules d'origine américaine que pour la consommation ou la transformation industrielle ; en aucun cas comme plants.
- ne jamais loger dans un même local le plant et les tubercules de consommation importés;
- désinfecter systématiquement les locaux, les matériels de triage et de conditionnement susceptibles d'avoir été contaminés. Cette désinfection peut être réalisée avec une solution à 3 % d'eau de javel à 12° * (titre chlorométrique).

* Le contenu d'une dose du commerce en emballage plastique (berlingot) complété avec de l'eau permet d'obtenir 1 litre d'eau de javel à 12°.

COLZA

GROSSES ALTISES : Au cours de l'automne les observations effectuées dans les cultures de colza ont permis de noter la présence d'un nombre très variable de larves de la grosse altise, le plus souvent de faible dimension : moins de 4 à 5 mm. Il en est résulté que les traitements ont été limités, d'autant que généralement les vieilles feuilles de la plante disparaissent au cours de l'hiver du fait de la pluie, du froid et de la neige et que la plupart des larves qui y sont installées ne se retrouvent plus.

La surveillance de ce ravageur doit toutefois se poursuivre jusqu'à la reprise. Nous rappelons qu'une application insecticide n'est conseillée que si l'on note la présence d'au moins 2 à 3 grosses larves par plante en moyenne (larves de 5 à 8 mm), le comptage s'effectuant sur 50 pieds pris au hasard dans la parcelle.

D'après les derniers renseignements le traitement semble rarement se justifier sauf peut-être très localement dans les parcelles à forte population, en particulier dans l'Yonne.

.../...

L'EQUIPE TECHNIQUE DU SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX DANS LA CIRCONSCRIPTION

Les avertissements agricoles représentent l'une des activités principales du Service de la Protection des Végétaux. Ils sont le résultat d'un travail d'équipe qui, dans la Circonscription, incombe principalement à deux ingénieurs et à un technicien à BEAUNE, mais auquel participent également d'autres agents, en particulier ceux des postes détachés, et tout un réseau de correspondants dévoués dont le concours nous est précieux. (Naturellement l'impression et l'expédition des bulletins sont assurés avec l'active collaboration du personnel administratif de BEAUNE).

Mais les autres activités du Service : expérimentation, missions de contrôle, etc... ne sont pas moins importantes.

Nos abonnés trouveront ci-dessous l'organigramme du 1er janvier 1977 des Ingénieurs et Techniciens du Service, tant au siège de la Circonscription à BEAUNE, que dans les divers postes répartis sur l'ensemble de la Bourgogne et de la Franche-Comté :

- AVERTISSEMENTS AGRICOLES :
  MM. J. PETIOT, Ingénieur d'Agronomie
  J. SONDEY, Ingénieur Principal d'Agriculture
  H. BOLE-RICHARD, Technicien d'Agriculture

- EXPERIMENTATION :
  MM. G. RIFFIOD, Ingénieur en Chef d'Agronomie (également adjoint au Chef de Circonscription)
  J.C. RICHARD, Ingénieur des Travaux Agricoles
  J.P. HAMELIN, Technicien d'Agriculture

- CONTROLES PHYTOSANITAIRES, DISPOSITIONS PARTICULIERES DE LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES ; CONTROLES D'APPLICATION DES PRODUITS TOXIQUES :
  M. G. FLAMANT, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Agricoles

- DOCUMENTATION ; DETERMINATIONS ; INFORMATIONS :
  M. P. RIBOTEAU, Ingénieur des Travaux Agricoles

- METEOROLOGIE ET CLIMATOLOGIE APPLIQUEES A LA PROTECTION DES CULTURES (et participation aux Avertissements Agricoles) :
  M. R. LOUIS, Ingénieur d'Agronomie

- Poste d'AUXONNE : 30, rue Thiers - Tél. 36.31.65 - Permanences tous les jours de 9 h à 10 h
  M. J.M. BONNICEL, Technicien d'Agriculture

- Poste de MACON : Cité administrative, Bld Henri Dunant - Tél. 38.63.63 (postes 447 et 429)
  Permanence mardi et vendredi de 8 h à 12 h
  MM. R. QUICLET, Ingénieur des Travaux Agricoles
  M. LUQUET, Technicien d'Agriculture

- Poste d'AUXERRE : Rue Jehan Pinard - Tél.52.02.09 - Permanences mardi et vendredi de 8h30 à 12h
  MM. L.P. GAGNEPAIN, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Agricoles
  B. TEYSSIER, Technicien d'Agriculture

- Poste de NEVERS : 9, rue Gambetta - Tél. 57.59.66 - Permanences mardi et vendredi de 8 h à 12h
  M. R. MESTRES, Ingénieur des Travaux Agricoles

- Poste de LONS-le-SAUNIER : Avenue du 44ème R.I. - Tél. 24.21.07 -
  Permanences mardi et jeudi matin
  MM. M. HABERT, Ingénieur des Travaux Agricoles
  J.C. SAUTOT, Technicien d'Agriculture

- Poste de VESOUL : Cité administrative - B.P. 362 - Tél. 75.06.89
  M. J.L. LYMAGE, Technicien contractuel

- Poste de BELFORT : Cité administrative Vauban - Tél. 28.19.61 - Permanences lundi et jeudi matin
  M. Y. BADER, Technicien

Les Ingénieurs et Techniciens
chargés des avertissements agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.